**6271**

**Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l’entreprise des postes et télécommunications**

Résumé :

Le document stratégique « Agenda 2012 » de l’Entreprise des postes et télécommunications (EPT) prévoit la mise en commun des activités commerciales de la téléphonie mobile et de la téléphonie fixe. Cette convergence consiste dans la commercialisation des produits et services fixes et mobiles de télécommunications par une société incorporant la société filiale LUXGSM S.A.. Afin de réaliser cette convergence, il est nécessaire d’affecter des agents de l’EPT, revêtant le statut de droit public, à cette société de droit privé.

Le projet de loi sous rubrique vise à permettre à l’EPT ces affectations d’agents bénéficiant d’un statut de droit public (fonctionnaires ou des employés de l’Etat), à cette société de commercialisation télécom, dont l’EPT est l’actionnaire unique, et détermine également les modalités afférentes.